

**MAIRIE DE  
ROHRBACH LES BITCHE**

1, Rue du Chanoine Châtelain  
CODE POSTAL : 57410  
Tél. : 03 87 09 70 95  
Fax : 03 87 09 88 80  
E-mail : mairie@rohrbach.fr



**EXTRAIT  
DES PROCEES VERBAUX  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08 avril 2026  
Sous la présidence de M. Vincent SEITLINGER, Maire

Envoyé en préfecture le 15/04/2026  
Reçu en préfecture le 15/04/2026  
Publié le  
ID : 057-215705898-20260408-08\_2026-DE

**Membres en exercice : 19**

**Présents : 17 (quorum atteint)**

Mme ALBERT Aurélie ; Mme ANDRIEUX Marie ; M. BACH Christophe ; M. BECK Gilles M. BECK Joël ; M. BICHLER Yann ; M. BOTZUNG Pierre ; M. GUEHL Rémy ; M. KOELSCH Alexandre ; Mme KORKUT Arzou ; M. MANSUY Jean-Jacques ; Mme MISCHLER Sophie ; Mme NZOSSU Virginie ; Mme ORDENER Delphine ; Mme RIMLINGER Isabelle ; M. SEITLINGER Vincent ; M. STEINER Jean-Pierre.

**Membre(s) absent(s) excusé(s) et représentés : 2**

M. Joël BECK ; Mme BECKER Anne

**Membre(s) absent(s) excusé(s) non représenté(s) : 0**

**Sont un nombre de votants (membres présents et représentés) : 19**

**Secrétaire de séance : Pierre LETZELTER, secrétaire général de mairie.**

### **8. Formation des commissions communales**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions l'article L. 2121-22 relatives à l'organisation interne du conseil municipal ;

Considérant la nécessité d'assurer un suivi rigoureux des finances communales, des travaux à réaliser ainsi que de l'urbanisme et de préparer toutes décisions y afférentes dans les meilleures conditions ;

Considérant l'intérêt de pérenniser la commission communale des finances chargée d'étudier les questions budgétaires et financières préalablement à leur examen en séance du conseil municipal ;

Considérant l'intérêt de pérenniser la commission communale des travaux chargée d'étudier les questions relatives aux travaux à réaliser préalablement à leur examen en séance du conseil municipal ;

Considérant l'intérêt de pérenniser la commission communale des finances chargée d'étudier les questions relatives au PLU et à l'urbanisme préalablement à leur examen en séance du conseil municipal ;

Considérant qu'il convient de procéder au renouvellement des commissions existantes à la suite du renouvellement du conseil municipal ,

**Le conseil municipal de Rohrbach-lès-Bitche décide, à l'unanimité**

Le renouvellement des 3 commissions comme suit

Pour : 19 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

#### **8.1. Commission communale des finances**

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de fixer à 8 le nombre de membres à la Commission communale des finances.

Une seule liste de 7 noms ayant été déposée, M. le Maire a fait appel à candidatures. Un seul conseiller municipal se présentant à l'appel, la liste est arrêtée aux candidats suivants :

Mme Aurélie ALBERT, M. Yann BICHLER, M. Pierre BOTZUNG, M. Rémy GUEHL, M. Alexandre KOELSCH, Mme Virginie NZOSSU, Mme Delphine ORDENER, M. Vincent SEITLINGER.

Le nombre de membres fixé étant atteint sans être dépassé et aucune autre liste n'ayant été déposée, les membres suivants sont désignés à l'unanimité par le conseil municipal pour faire partie de la commission communale des finances :

Mme Aurélie ALBERT, M. Yann BICHLER, M. Pierre BOTZUNG, M. Rémy GUEHL, M. Alexandre KOELSCH, Mme Virginie NZOSSU, Mme Delphine ORDENER, M. Vincent SEITLINGER.

#### **8.2. Commission communale des travaux**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de fixer à 9 le nombre de membres à la commission communale des travaux.

Une seule liste de 8 noms ayant été déposée, M. le Maire a fait appel à candidatures. Un seul conseiller municipal se présentant, la liste est arrêtée aux candidats suivants :

M. Gilles BECK, M. Pierre BOTZUNG, Mme Céline FEY, M. Rémy GUEHL, M. Jean-Jacques MANSUY, Mme Sophie MISCHLER, Mme Isabelle RIMLINGER, M. Vincent SEITLINGER, M. Jean-Pierre STEINER.

Le nombre de membres fixé étant atteint sans être dépassé et aucune autre liste n'ayant été déposée, les membres suivants sont désignés à l'unanimité par le conseil municipal pour faire partie de la commission communale des travaux :

M. Gilles BECK, M. Pierre BOTZUNG, Mme Céline FEY, M. Rémy GUEHL, M. Jean-Jacques MANSUY, Mme Sophie MISCHLER, Mme Isabelle RIMLINGER, M. Vincent SEITLINGER, M. Jean-Pierre STEINER.

### 8.3. Commission communale du PLU et de l'urbanisme

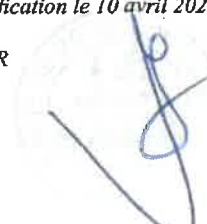
Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de fixer à 5 le nombre de membres à la commission communale du PLU et de l'Urbanisme.

Une seule liste de 5 candidats est déposée :

M. Pierre BOTZUNG, M. Alexandre KOELSCH, Mme Arzou KORKUT, M. Vincent SEITLINGER, M. Jean-Pierre STEINER.

Le nombre de membres fixé étant atteint sans être dépassé et aucune autre liste n'ayant été déposée, les membres ainsi proposés sont désignés à l'unanimité par le conseil municipal pour faire partie de la commission communale du PLU et de l'urbanisme.

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture et de la publication/notification le 10 avril 2026  
Le Maire  
Vincent SEITLINGER*



**Le Maire :**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art.9) (JO du 03.12.83) modifiant le décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1 - al.6) la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification/publication